

Épigraphie et histoire des cités grecques

M. Denis KNOEPFLER, membre de l'Institut
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur

**Cours : Une cité au cœur du monde méditerranéen antique.
Érétrie et son territoire, histoire et institutions**

Séminaire : Lecture d'inscriptions eubéennes en rapport avec le cours

Trois ans durant (2005-2007), le professeur a entretenu l'auditoire de ses recherches sur les cités béotiennes telles qu'elles apparaissent à travers le prisme de la description de Pausanias au livre IX de la *Périégèse* et dans les inscriptions. En passant cette année de la Béotie vers l'Eubée, il n'a pas changé de monde, tant cette grande île, longue de quelque 200 km, est proche de la Grèce continentale : dès l'Antiquité, elle y était même reliée par un pont sur l'Euripe, au passage le plus étroit du canal Euboïque. Ce n'est donc pas sans raison que le grand historien Éphore, au milieu du IV^e siècle avant J.-C., considérait l'Eubée comme un simple prolongement péninsulaire de la Béotie (voir Strabon, *Géographie* IX, 2, 2). Les contacts entre ces deux pays ont été extrêmement étroits à toutes les époques. Il n'en reste pas moins vrai que, par rapport au pays béotien, même l'Eubée centrale constitue un espace distinct, tant du point de vue linguistique, culturel et religieux que, le plus souvent, politique.

Prendre l'île d'Eubée pour objet d'étude, c'est donc être confronté à des sources littéraires et documentaires en partie différentes de celles qui ont été sollicitées pour la Béotie. Force est de prendre congé, en particulier, du guide commode et fiable (le plus souvent) qu'est Pausanias, car cet auteur n'a pas laissé de chapitre eubéen, bien qu'il ait probablement eu l'ambition d'intégrer à sa *Périégèse* cette île pour ainsi dire continentale, de même qu'il eut assurément le projet de traiter de la Locride Opontienne ou Orientale, après avoir achevé, au livre X, sa description de l'autre Locride, celle de l'Ouest ; le chapitre eubéen ou *Euboikè syngraphè* aurait ainsi pu former la matière d'un livre XI (selon un découpage qui ne remonte pas à l'auteur) où, par la région d'Oponte et des Thermopyles qui fait face au cap

Kénaion, le Pérégète aurait parcouru l'île dans toute sa longueur depuis l'extrémité nord-ouest, revenant en quelque sorte à son point de départ, puisque la région de Carystos se trouve à une petite journée de navigation du cap Sounion, par quoi s'ouvre en effet le livre I de la *Périégèse*. Telle est du moins l'opinion personnelle que le professeur croit pouvoir soutenir sur cette question controversée. Mais à défaut de Pausanias, d'autres auteurs anciens — des plus prestigieux aux plus obscurs — fournissent de quoi éclairer le destin de la cité d'Érétrie, qui a bénéficié à cet égard de sa proximité avec Athènes. Par ailleurs, une œuvre aussi tardive et marginale (ou tenue pour telle) que *Les vies des philosophes illustres* de Diogène Laërce s'est avérée être une source capitale pour la phase hellénistique de l'histoire eubéenne par le biais de la biographie très bien informée que cet auteur du III^e siècle de notre ère a laissée du philosophe et homme d'État Ménédème d'Érétrie.

Si cette cité mérite, au sein de la tétrapole eubéenne, une attention particulière, ce n'est pas parce qu'elle n'aurait cessé d'occuper une position prépondérante par rapport aux trois autres grandes *poleis* de l'île. Certes, durant la période archaïque (VII^e-VI^e s.), elle est indiscutablement une des cités majeures de la Grèce propre. Mais les Érétriens furent parmi les peuples grecs les plus touchés par les guerres médiques (490-479), puis par la lourde domination athénienne ; le redressement de leur cité est spectaculaire à partir de 411, pas au point cependant qu'ils puissent prétendre exercer l'hégémonie sur l'ensemble de l'Eubée, où les deux cités de Chalcis et d'Histiée, d'une taille comparable à celle d'Érétrie, connaissent également un notable essor, qui se maintient, en dépit des vicissitudes, pendant la plus grande partie de l'époque hellénistique et encore sous la domination de Rome. Érétrie, elle, tend alors à se dépeupler et elle disparaîtra, de fait, à une date relativement précoce (vers le IV^e s. de notre ère), tandis que ses deux voisines immédiates, Carystos et surtout Chalcis, subsistent durant toute la période médiévale et moderne.

Ce qui fait, objectivement, l'importance exceptionnelle d'Érétrie pour l'historien de l'Antiquité, c'est la qualité de la documentation qui s'y rapporte, tant sur le plan des sources littéraires que, surtout, au point de vue de l'épigraphie et de l'archéologie. Le site d'Érétrie est, en effet, le seul de l'Eubée qui ait fait l'objet de fouilles systématiques, d'abord au tournant du XIX^e et du XX^e s., puis de 1964 à nos jours par une équipe d'archéologues suisses en collaboration avec le Service grec des Antiquités. Et si les investigations y ont été particulièrement fructueuses, cela est dû en partie au fait qu'elles ont eu pour cadre un site dépourvu de toute implantation byzantine ou ottomane et relativement épargné encore par l'expansion urbaine de l'époque moderne et contemporaine. Parallèlement, la recherche sur l'histoire millénaire de cette cité a connu un notable développement, auquel le professeur a lui-même contribué par d'assez nombreux travaux depuis bientôt quarante ans. Le cours donné en 2008 a donc permis de présenter un état des lieux, qui, sans négliger les phases antérieures, privilégie l'histoire des IV^e et III^e s. avant J.-C., époque d'apogée pour la cité, comme en témoigne la grande majorité des inscriptions, tant publiques que privées. Signalons ici qu'un aperçu synthétique du

site et de son histoire figure dans l'ouvrage collectif édité par l'École suisse d'archéologie en Grèce en 2004, *Érétrie. Guide de la cité antique*. À la même date paraissait le livre de Keith G. Walker, *Archaic Eretria*, dont les vues audacieuses, trop souvent étayées de manière insuffisante, voire erronée, ont été critiquées à diverses reprises.

Réflexions préliminaires sur la phase archaïque de l'histoire d'Érétrie

C'est en effet aux débuts obscurs de la ville, puis de la cité en tant qu'État que le professeur a consacré ses premières leçons. Le problème de la fondation ne saurait, bien sûr, être traité en vase clos, en dehors du phénomène très complexe, de la naissance de la *polis* grecque, objet de nombreuses études récentes¹ ; d'autant moins que, précisément, la connaissance que l'on a pu acquérir des commencements d'Érétrie sert souvent, aujourd'hui, de référence, sinon de modèle, à des tentatives plus générales d'explication de la « poléogénèse ». Ce qui semble désormais établi en l'occurrence, c'est que la ville appelée *Eretria* n'est pas extrêmement ancienne. L'absence presque totale de mythe de fondation et plus généralement de passé héroïque autour d'une dynastie royale était déjà, dans les sources littéraires, un indice allant nettement en ce sens. De fait, on cherchera en vain le toponyme *Eretria* sur la « carte du tragique » (pour reprendre le titre d'un livre de A. Bernand publié en 1985), c'est-à-dire dans le répertoire de la tragédie attique du v^e s. : quelle différence avec Thèbes, sans parler d'Argos ! Ce qui est remarquable, ce n'est donc pas que le nom *Eretria* fasse son apparition seulement dans le *Catalogue des Vaisseaux* au chant II de *l'Iliade* — pièce rapportée qui ne saurait, en tout état de cause, être antérieure au vii^e s. —, c'est bien plutôt le fait qu'aucun texte même plus tardif ne suggère une origine plus ancienne que l'époque d'Homère. Mais cela ne préjuge évidemment pas de la date, qui pourrait être sensiblement plus haute, à laquelle s'est formée la communauté désignée, à partir du viii^e s., par l'ethnique *Eretrieis*. L'exploration archéologique est venue confirmer cette induction, puisque la fouille extensive n'a livré aucun vestige significatif remontant à l'époque dite mycénienne, c'est-à-dire aux xv-xiii^e s. avant notre ère. Cela ne signifie assurément pas que le site soit resté totalement vierge jusque vers 750, date de l'émergence du premier habitat, réparti en de nombreux secteurs du site, qu'il s'agisse d'espaces sacrés, publics (?), domestiques et/ou funéraires. Mais il est désormais certain qu'il n'y a pas de ville, ni même de bourgade à cet emplacement avant l'époque désignée sous le nom de « géométrique » (ix^e-viii^e s.).

La question qui se pose est donc de savoir pour quelles raisons ce site doté à première vue de maints avantages naturels, avec son port protégé par une presqu'île, son espace constructible de bonne étendue entre le rivage et une colline rocheuse culminant à un peu plus de 100 m, avec des possibilités de défense autour de cette

1. Voir par exemple D. Novaro, dans *Kiema* 2007, et pour Érétrie en particulier, Cl. Bérard dans *Technai*, Paris 2007 = *Mètis* n.s. 5, 2007, p. 393 sqq. ; plus généralement A. Schnapp-Gourbeillon, *Aux origines de la Grèce*, Paris 2002.

citadelle (qui valut à la ville la même épithète que Corinthe avec l'Acrocorinthe, soit *ophruoessa*, « sourcilleuse », accolée au nom d'Érétrie dans l'épopée tardive ²). Mais cette impression est trompeuse, car au début du I^{er} millénaire encore, la zone de la future ville, on le sait désormais, n'était en réalité qu'un delta en formation, d'où aussi la dispersion de l'habitat primitif. Il ne semble pas y avoir une fondation *stricto sensu*, avec délimitation d'un espace urbain et implantation d'une ligne de défense : de fait, contrairement à ce que l'on a pu croire (ainsi encore Walker), il n'y a pas d'enceinte urbaine, ni non plus acropolitaine à Érétrie avant la fin de l'époque dite archaïque, c'est-à-dire le milieu du VI^e s. au plus tôt ³. L'absence d'un véritable port naturel — puisqu'au VIII^e s. encore la presque île orientale reste un îlot — n'enlevait certes pas au site tout intérêt sur le plan des relations maritimes. Située exactement en face de la baie d'Oropos (la moderne Skala Oropou), la ville d'Érétrie se trouve placée à un endroit de passage des plus favorables, puisque pour un navire longeant la côte septentrionale de l'Attique, la baie d'Oropos est la première à offrir un mouillage ; c'est surtout le point d'arrivée d'une route terrestre fort importante qui, au départ d'Athènes, contourne le massif du Parnès, et permet ensuite d'atteindre l'Eubée par voie de mer (sur ces deux routes, les réflexions de Thucydide, VII 28,1 sont fondamentales). En fait c'est l'existence de ce passage qui a conditionné, négativement ou positivement, toute l'histoire d'Érétrie, ville qu'on pourrait qualifier de « porthmique » (du mot *porthmos*, « traversée maritime »), comme d'autres cités commerçantes — ainsi Corinthe ou Chalcis — sont « isthmiques », maîtresses d'un *isthmus* naturel ou artificiel.

L'importance de ce facteur géographique dans le choix du site est confirmée par les fouilles menées en ces dernières années à l'ouest de l'actuelle Skala Oropou, d'abord en un endroit caractérisé par un habitat dont les niveaux les plus anciens paraissent remonter à l'époque « protogéométrique » (X^e s.), puis, à 0,5 km de là environ vers l'ouest, une nouvelle implantation très remarquable datant, elle, du milieu du VIII^e s., soit de l'époque même de ce qu'il est convenu d'appeler la fondation d'Érétrie. Comme l'a vu le fouilleur, le professeur Alexandros Mazarakis Ainian ⁴, ce nouvel établissement continental, à vocation clairement artisanale, doit nécessairement être mis en relation avec la première phase de l'histoire érétrienne. De fait, on doit avoir affaire au site de Graia, localité mentionnée dans le *Catalogue* homérique parmi les villes béotiennes, mais disparue ensuite sans laisser d'autres traces que littéraires chez Aristote et Strabon, qui la situaient près d'Oropos ; le grammairien Stéphane de Byzance, de son côté, parle de Γραία πόλις Ἐρετριῶς, expression bizarre en grec, mais qui devient parfaitement intelligible si l'on fait de *Eretrias* l'adjectif féminin Ἐρετριῶς, désormais bien attesté dans les

2. Chez Nonnos de Panopolis, *Dionysiaques*, livre XIII au vers 199 : cf. D. Knoepfler, *Ant. Kunst* 12, 1969, p. 82 sqq.

3. *Ant. Kunst* 51, 2004, p. 91 sq., en particulier 94-95 ; cf. *Guide de la cité antique*, p. 27.

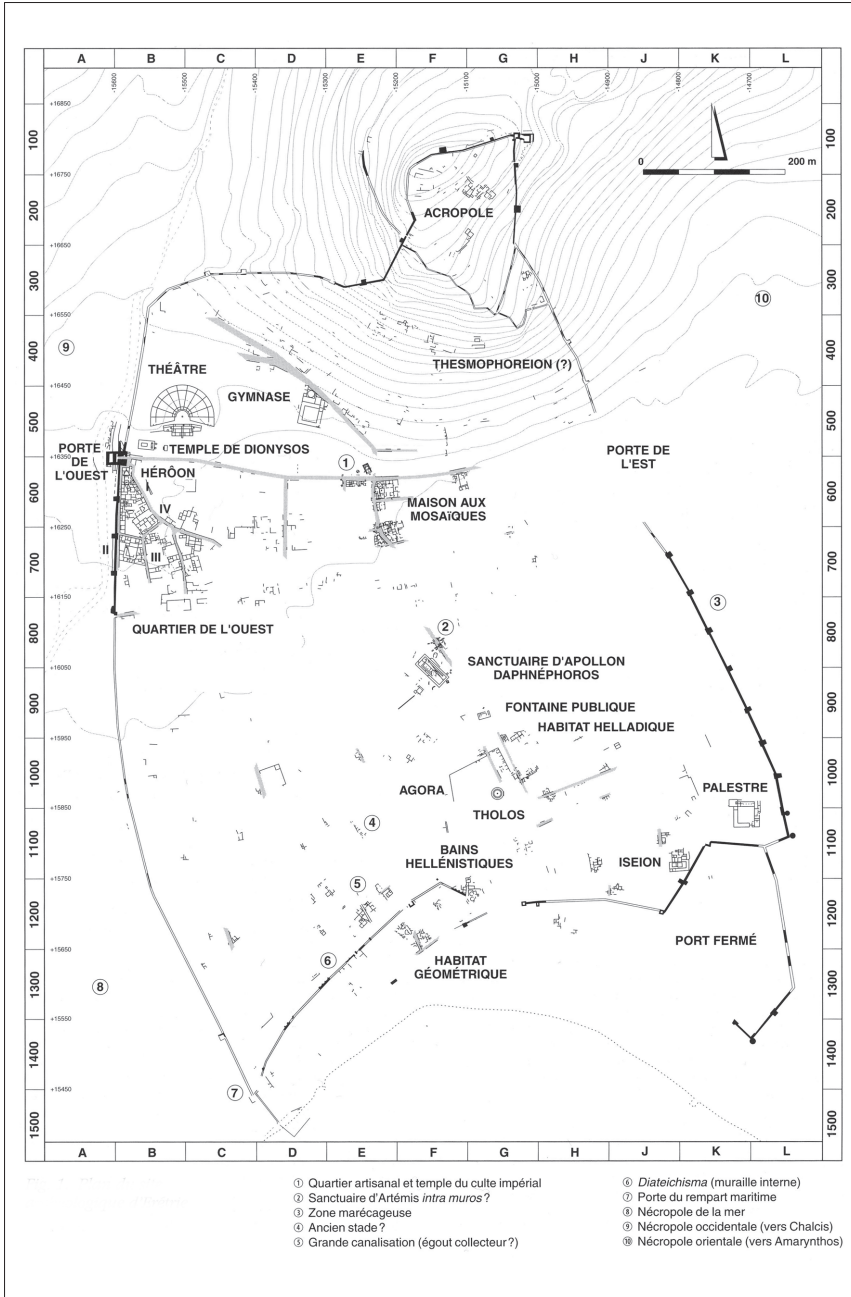
4. Voir notamment sa communication dans les actes du colloque de Naples en 1998 (*Euboica*) ou, plus récemment, de celui de Volo sur la Thessalie et la Grèce Centrale (2006).

inscriptions. Cette ville de Graia était dite « érétrienne », car il s'agissait d'un comptoir fondé par les insulaires, ce qu'atteste du reste explicitement un fragment de l'historien local Nikokratès qualifiant *Oropos* de « fondation des Érétriens » (*ktisma Erétrion*) ; et le professeur a rappelé que, selon lui, le nom même d'Oropos s'explique comme une variante dialectale d'origine érétrienne de l'hydronyme Asopos, fleuve béotien dont l'embouchure est toute voisine de ces établissements archaïques. Oropos est ainsi à placer dans le même contexte historique que celui qui vit les Eubéens de Chalcis et d'Éréttrie fonder des « colonies » (*apoikiai*) en Occident (Sicile et Campanie) et dans le nord de l'Égée (golfe Thermaïque et péninsule Chalcidique). On a montré aussi qu'un lien étroit existait entre ces divers théâtres d'opération, comme le suggérait déjà, chez Plutarque, l'épisode des Érétriens à Corcyre et à Méthone (*Quaest. Gr.* 11 ; *Mor.* 293A.), dont la datation dans la seconde moitié du VIII^e s. est désormais corroborée par des fouilles exécutées à Méthone même.

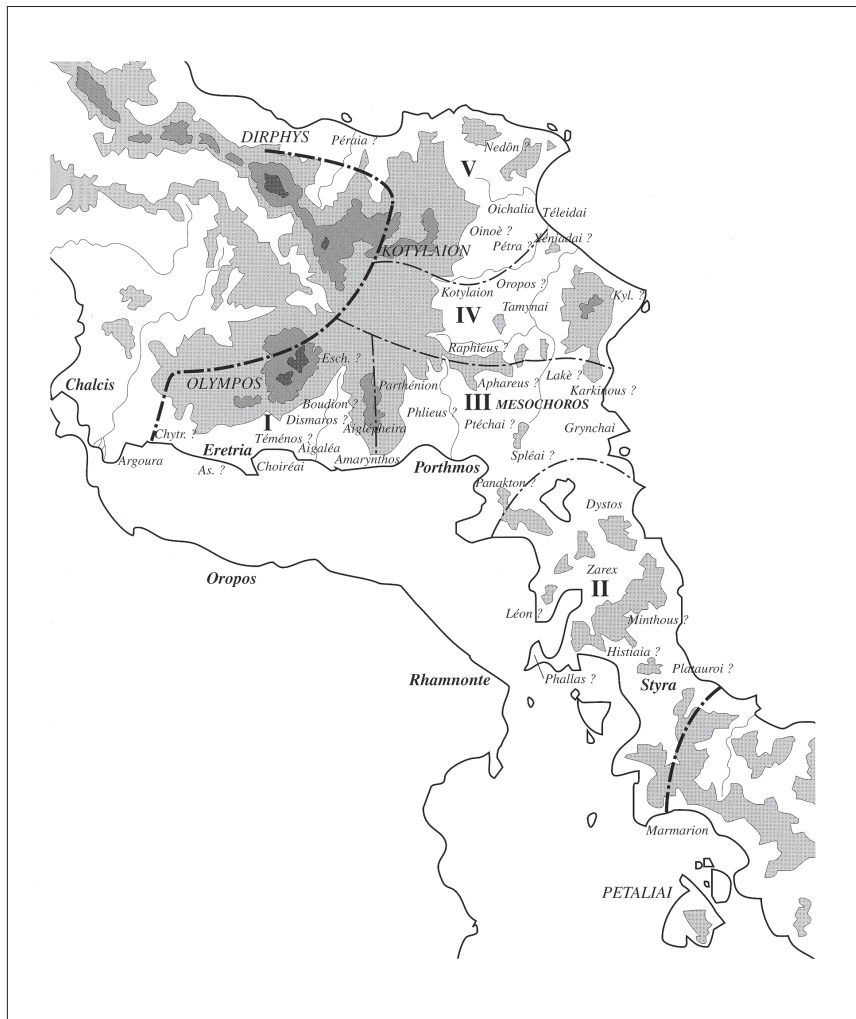
Reste évidemment la question de savoir quelle était l'origine des gens qui vinrent occuper le site d'Éréttrie. On ne peut certes exclure l'arrivée d'éléments étrangers à l'Eubée, à commencer par l'Attique toute proche puisque une tradition faisait venir d'Athènes les fondateurs de Chalcis et d'Éréttrie (chose dont il existe un écho — longtemps méconnu — dans les sources documentaires : voir *Bull. épigr.* 2008, n° 267). Néanmoins, la plus grande partie de la population paraît avoir été de souche locale, à en juger par l'uniformité de la céramique « géométrique » à travers toute l'Eubée centrale. Depuis longtemps, la conjecture a été faite que les premiers Érétriens pourraient avoir eu pour résidence le site archéologique de Lefkandi à 10 km à l'ouest d'Éréttrie, qui, de fait, après une phase très brillante à l'époque proto-géométrique encore, fut progressivement déserté à partir de 750, sans doute au profit d'un endroit plus aisé à défendre. Cette hypothèse ne manque pas de séduction, mais on a fait voir qu'elle repose sur des bases en réalité assez fragiles. En tout cas, il est totalement abusif d'alléguer en sa faveur la distinction faite à deux reprises par Strabon (IX 2, 1 et X 1, 10) entre une ancienne ville (Πολαιὰ Ἐρέτρια) et la ville actuelle (ἡ νῦν Ἐρέτρια) puisque, selon le Géographe, l'ancienne aurait été détruite en 490 seulement et aurait été située dans la direction opposée. La tradition strabonienne comporterait, par conséquent, une double erreur, à la fois chronologique et topographique, ce qui suffit à rendre bien douteuse cette théorie⁵. Le temps paraît donc venu d'y renoncer.

Quelle qu'ait été l'importance de Lefkandi (dont le nom antique n'est pas connu avec certitude, l'identification au bourg chalcidien d'Argoura, proposée naguère par le professeur, restant toujours la plus probable à ses yeux), un autre site protohistorique doit être pris en considération, qui a aujourd'hui les meilleures chances d'avoir été la véritable « capitale » des futurs Érétriens : c'est, à une dizaine

5. Elle n'en continue pas moins à avoir d'assez nombreux adeptes : ainsi V. Parker, *Der Ielantische Krieg*, 1997, ou Walker dans sa récente synthèse érétrienne.



Plan du site archéologique d'Érétrie



Carte du territoire d'Érétrie dans l'Antiquité

de km à l'est, la colline de Paléoekklisiès — plus connue désormais sous le nom antique d'Amarnthos — au pied de laquelle se trouvait très certainement le sanctuaire d'Artémis *Amarnthia* (longtemps cherché, mais à tort, à proximité immédiate des remparts d'Érétrie, sur la base d'un texte de Strabon dont on a montré dès 1988 qu'une fois corrigé de manière très légère il vient en réalité corroborer une identification d'Amarnthos à Paléoekklisiès). Les fouilles entamées là, à l'instigation du professeur, par l'École suisse d'archéologie en Grèce ont confirmé l'ancienneté en même temps que la permanence de l'occupation des

lieux. Cette haute antiquité résultait déjà du caractère préhellénique du toponyme Amarynthos, chose qui, au surplus, a été confirmée encore par l'apparition de ce nom même dans les archives mycéniennes de la Cadmée de Thèbes, sous la forme *A-ma-ru-to-de* (adverbe de lieu-direction signifiant « vers Amarynthos »). On ne saurait donc plus douter qu'Amarynthos ait été, dans la seconde moitié du II^e millénaire avant J.-C., une sorte de capitale régionale.

Plus tard, dans un contexte politique profondément différent, il y eut déplacement du centre de gravité : la population de la plaine côtière vint s'installer sur le site plus aisément défendable d'Érétrie, sans abandonner pour autant le vieux bourg d'Amarynthos, qui devait conserver tout son prestige sur le plan religieux. Ce changement de résidence eut nécessairement des conséquences à la fois sur le trafic entre l'île et le point le plus proche du continent — d'où l'émergence du comptoir d'Oropos (appelé encore Graia à cette date) — et sur les relations, très rapidement conflictuelles, des habitants de la ville nouvelle avec les cultivateurs et éleveurs de la riche plaine lélantine ; d'où, à terme, l'abandon du site de Lefkandi, sans doute au profit de Chalcis. Même si l'enchaînement des faits ne peut pas être reconstitué, il y a là l'origine probable de la longue dispute entre les deux cités voisines désormais en plein essor. Conflit aussi célèbre qu'obscur, à vrai dire, que cette guerre « lélantine » (comme l'appellent les modernes), sur laquelle on ne s'est arrêté que le temps d'en définir le cadre le plus vraisemblable. La première chose à noter est que la victoire ne fut chalcidienne que dans la mesure où la cité de l'Euripe parvint à conserver la possession de toute la plaine, y compris sa partie orientale, au-delà du fleuve Lélas ou Lélantos (comme on peut le déduire de la localisation du bourg chalcidien d'Argoura au voisinage de Lefkandi). D'autre part, une lecture critique des deux sources principales, Hérodote (V 99, 1) et Thucydide (I 15, 3), impose de dater la phase panhellénique du conflit de la fin de l'époque archaïque seulement, vers 600-580 : il ne s'agit donc pas, à proprement parler, d'une guerre liée à la colonisation, du moins pas pour Chalcis et Érétrie elles-mêmes. Car il faut rapporter à ce conflit international — malgré les objections exprimées récemment à l'encontre d'une brillante suggestion faite en 1967 par J. et L. Robert — l'allusion qui est faite à un *mégas polémos* dans une longue épigramme de Milet gravée vers 200 avant J.-C. sur un tombeau commun ou *polyandreion*, évoquant par ailleurs l'activité coloniale de cette cité dans le Pont-Euxin et faisant mention des gens de Mégare en tant qu'adversaires des Milésiens (P. Herrmann, *Inscr. von Milet* VI 2, 732). Il paraît certain en effet que Mégare fut mêlée, comme Corinthe, à la guerre « lélantine » quand Milet prit le parti d'Érétrie et Samos celui de Chalcis. Or, l'alliance de Corinthe et de Samos, attestée pour l'extrême fin du VIII^e s. par Thucydide, n'implique nullement que, plus d'un siècle après, les tyrans de Corinthe soient restés dans l'orbite chalcido-samienne. Vers 580, par conséquent, Mégare — éternelle rivale de Corinthe — a fort bien pu être dans le camp des adversaires de Milet, d'autant plus que Mégariens et Milésiens se trouvaient alors en concurrence dans la Propontide et le Pont-Euxin ; or, tel est justement le contexte indiqué par

l'épigramme⁶. Le fait que les Thessaliens aient participé à cette guerre aux côtés de Chalcis (Plutarque, *Erot.* 17) est un argument supplémentaire en faveur d'une datation basse, puisque c'est seulement au début du VI^e siècle que se constitue un État thessalien très actif en Grèce centrale et dans l'Amphictionie pyléo-delphique, avec du reste un débouché sur le golfe Euboïque en Malide⁷. Ce conflit ayant pu se développer sur plusieurs théâtres d'opération, il est loisible d'y rattacher divers épisodes guerriers que nous font connaître d'autres sources littéraires ou documentaires : ainsi, d'après l'historien Konon (résumé dans la *Bibliothèque* de Photioius, 186, 44), une guerre livrée par les Milésiens en Eubée même contre les gens de Carystos, cité toute voisine et donc *a priori* rivale d'Érétrie, chose que paraît confirmer un papyrus d'Oxyrhinchos (n° 2508) contenant les bribes d'un poème élégiaque qui fait mention côte à côte, dans un contexte militaire, des Carystiens et des Érétriens (*Érétriôn chôron*). La guerre « lélantine » n'a pu, en revanche, se prolonger après la conquête de l'Ionie par les Perses à partir du milieu du VI^e s.

Oligarchie des *hippeis* et « tyrannie » de Diagoras

À cette date, du reste Chalcis et Érétrie se trouvaient également à l'aube de grands changements politiques. Jusque-là, en effet, le pouvoir y avait été exercé par les membres d'une aristocratie équestre, les *Hippobotai* ou « éleveurs de chevaux ». C'est sous leur domination, comme le relève Strabon en citant un ouvrage perdu d'Aristote, que Chalcis et Érétrie avaient fondé notamment leurs colonies de Chalcidique : « lorsque prévalait le régime politique dit des Hippobotes » (X 1, 8 C 447 : *hé tôn Hippobotôn kalouménè politieia*), qui était de caractère nettement censitaire (*apo timématôn*) pour l'accès aux magistratures. De fait, l'auteur de la *Politique*, établit un lien explicite entre gouvernement oligarchique et élevage des chevaux, *hippotrophia*, avec une cavalerie dont le rôle était « autrefois » — donc bien avant le IV^e siècle — prédominant dans la conduite de la guerre chez les Érétriens et les Chalcidiens notamment (*Pol.* IV 1289b 35 : *oion Eretrieis, Khalikideis*, etc.). Il ressort d'autre part d'Hérodote V 99 (cf. aussi Aristote, *Athénaïôn Politieia*, XV 2-3) que l'oligarchie des *hippeis* était encore au pouvoir à Érétrie à l'époque du retour à Athènes du tyran Pisistrate, vers 545, puisque celui-ci put visiblement compter sur leur appui pour mener à bien ses affaires en Thrace, dans une zone dès alors colonisée par les Érétriens (établissement de Rhaikélos⁸ non loin de Méthone et de la future Dikaia). Les jours de ce régime n'en étaient pas moins comptés, car c'est encore avant la fin du VI^e s. qu'il faut placer son renversement par un certain Diagoras, dont Aristote est ici encore pratiquement

6. De fait, comme le suggère un jeune historien roumain, M. Adrian Robu, dans une thèse tout récemment soutenue sur la colonisation mégarienne, il paraît y avoir eu rivalité aiguë entre ces deux cités lors de la fondation d'Héraclée Pontique vers 560-550.

7. Voir B. Helly, *L'État thessalien* ; cf. *Bull. épigr.* 1995, 308.

8. Localisation : cf. M. Zahnt, *Olynth*, p. 218, qui met ce comptoir au cap Karabournou, dans le territoire d'Aineia ; D. Viviers, *JHS* 197, 1987, p. 193-193, « Peissitratos' Establishment on the Thermaic Gulf : a connection with Eretrian colonization ? ».

seul à faire mention (V 6, 1306a). La cause de cette *katalysis* (« dissolution ») aurait été un mariage, ce qui ne surprend guère quand on sait le rôle des alliances matrimoniales dans la société aristocratique et « tyrannique » grecque : deux exemples mettant précisément en scène un Érétrien, Lysanias, ou une Érétrienne, Koisyra, ont pu être évoqués, qui montrent combien cette aristocratie terrienne était liée, directement ou indirectement, à celle d'Athènes. En témoigne du reste un petit document parmi les inscriptions archaïques d'Érétrie, l'épithaphe fort remarquable et souvent commentée (encore récemment) d'un certain « Chairiôn d'Athènes, appartenant aux Eupatrides », *Eupatridôn* (*IG I³*, 1516 ; cf. *Bull. épigr.* 2006, 213).

Mais à quel moment situer le coup d'État de Diagoras ? On le saurait sans doute mieux si l'on possédait encore la « Constitution des Érétriens » (*Erétrion Politieia*) produite vers 330 par l'École d'Aristote ; mais seules de rares citations en ont été conservées, dont une concerne justement ce Diagoras : en route pour Sparte, le personnage serait décédé à Corinthe, ce qui amena les Érétriens à lui élever une « statue-portrait », *eikôn* (Héraclide Lembos = *FHG* II 217). À défaut d'indice chronologique précis, on a longtemps été tenté de placer cette révolution « démocratique » le plus tard possible, vers 508, dans le sillage de l'instauration de la démocratie à Athènes par Clisthène, dont Diagoras aurait été l'émule. Mais à cette datation basse on a préféré généralement la chronologie plus haute préconisée par Fr. Geyer (*Topographie und Geschichte der Insel Euboia*, 1906), qui situe la chose entre 540 et 510, puisque les Pisistratides, chassés d'Athènes en 510, ne purent apparemment plus bénéficier de l'appui des *hippeis* d'Érétrie. Cette conclusion paraît effectivement raisonnable, et elle est adoptée maintenant par Walker (*Archaic Eretria*), qui a toutefois cru pouvoir faire un très audacieux pas supplémentaire en admettant que ces trois décennies correspondaient à la durée effective du « règne » de Diagoras, dont la tyrannie aurait été ainsi plus longue que celle de Pisistrate ou de Périandre ! Hypothèse bien invraisemblable. En revanche, il apparaît de plus en plus clairement, au vu de plusieurs travaux récents sur les débuts de la démocratie grecque — même si ceux-ci ignorent superbement l'exemple érétrien pourtant tout voisin d'Athènes⁹ — que nulle part ne s'observe un passage direct de l'oligarchie à la démocratie : quand une phase de transition, de caractère « démagogique », n'est pas expressément attestée, il faut pratiquement dans tous les cas en supposer l'existence. Force serait donc de voir en Diagoras un « bon tyran » à la manière de Pisistrate (comme le fait Walker avec décision) ou au moins une espèce de Solon érétrien, maintenant l'équilibre entre les prérogatives des anciens oligarques et les nouvelles aspirations populaires. Cela expliquerait qu'il ait pu ou dû, à un certain moment, quitter sa patrie et qu'il ait été honoré *post mortem* par une statue (honneur si considérable pour l'époque archaïque qu'on pourrait y voir un anachronisme, puisque Solon lui-même ne paraît pas y avoir eu droit, les premières statues

9. Ainsi E. W. Robinson, *The First Democracies*, Stuttgart 1997, ou plus récemment encore, Claudia de Oliveira Gomes, *La cité tyrannique. Histoire politique de la Grèce archaïque*, paru à Rennes en 2007.

honorifiques à Athènes étant celles des tyrannoctones Harmodios et Aristogiton peu après 508). Diagoras d'Érétrie se distingue néanmoins sur un point fondamental d'un législateur comme Solon : c'est précisément par le fait qu'il est l'auteur d'un acte révolutionnaire qui met fin au régime ancestral, à la *patrios politeia*, provoquant ainsi une rupture dans l'histoire de la cité. On est ainsi acculé à penser que si Diagoras a pu renverser les *hippeis* solidement installés au pouvoir depuis des générations, c'est qu'il eut bel et bien le pouvoir d'un tyran, chose qui avait été pressentie par certains historiens modernes¹⁰. De fait, n'aurait-il pas été bien étonnant que l'Érétrie archaïque eût échappé à cette forme de pouvoir, quand pratiquement toutes les grandes cités — y compris sa voisine Chalcis (cf. Aristote, *Pol.* V 12, 1316a 22) — connaissait une période plus ou moins prolongée de tyrannie ? D'autres tyrans ont, du reste, pu exister dans cette cité, dont le nom même n'est pas connu ou n'apparaît qu'incidemment (celui de Lysanias, par exemple, grand personnage allié aux tyrans de Sicyone). En conclusion, il paraît probable que Diagoras fut à Érétrie l'homme qui sut saisir l'occasion de débarrasser sa cité d'un régime obsolète en s'appuyant d'abord sur une faction d'aristocrates mécontents, puis sur l'élément populaire, cela à un moment où les fils de Pisistrate connaissaient, vers 514, leurs premiers revers. Il dut avoir la sagesse de ne pas s'accrocher au pouvoir lorsque se produisit à Athènes la révolution de Clisthène. Ainsi rendrait-on compte au mieux de ce que le personnage ait été grandement honoré par ses compatriotes : en votant une statue à ce « dissoluteur » de l'oligarchie des *hippeis*, amis des tyrans athéniens, le peuple d'Érétrie n'aurait fait, en somme, qu'inaugurer ce culte des libérateurs qui apparaissait aux yeux d'un Cicéron encore (voir son *Pro Milone*) comme une pratique typiquement hellénique. Ce qui est certain — quoi qu'on en ait dit encore récemment (ainsi Walker) — c'est que le plus ancien document attestant l'existence à Érétrie du régime démocratique (*IG XII Suppl.* 549 ; cf. *Décrets érétriens* n° I) ne saurait être antérieur à 500 et doit même être sensiblement postérieur à cette date (cela a pu être démontré en séminaire).

Une cité dans la tourmente des guerres médiques : les Érétriens en expédition à Chypre et en déportation à Arderrika de Susiane

Ce n'est donc, en fin de compte, que bien peu d'années avant le début du conflit avec l'Empire perse qu'Érétrie dut entrer en « isonomie », sans doute au sortir d'un bref intermède de tyrannie populaire : cette réforme constitutionnelle pourrait devoir être mise en relation plus ou moins directe avec la mainmise des Athéniens sur les terres des « hippobotes » chalcidiens (Hérodote V 77 ; cf. *Bull. épigr.* 2008, 236), avec l'aide au moins passive des Érétriens. Or, c'est précisément en 506 que la *Chronique* d'Eusèbe, dans sa liste des « thalassocraties », fait commencer la période où Érétrie aurait été la principale puissance navale. En 490, à l'heure de

10. Ainsi déjà Busolt-Swoboda, *Griechische Staatskunde*, Munich 1926 ; cf. surtout H. Berve, *Griechische Tyrannis*, Darmstadt 1967.

l'attaque perse, le régime des *hippeis* appartenait en tout cas au passé de la cité. Dès 499 les Érétriens s'étaient engagés aux côtés des Athéniens dans le soulèvement des cités de l'Ionie contre le Grand Roi. On a fait valoir les raisons de penser que leur engagement fut plus considérable qu'on ne le croit, ce qui explique la rigueur du châtement qu'ils eurent à subir. Déjà le témoignage d'Hérodote est révélateur, puisqu'il en ressort que c'est pour aider les gens de Milet, en vertu d'une ancienne alliance, et non point par crainte de leurs désormais puissants voisins d'Athènes, qu'ils furent pratiquement les seuls Grecs continentaux à venir au secours de leurs frères d'Ionie (V 99). On a noté au passage que si les autres Eubéens s'abstinrent, c'est qu'ils n'avaient pas ou plus de flotte à cette date, tandis que les Érétriens disposaient certainement d'au moins vingt navires, qui leur permettaient de contrôler le trafic maritime dans tout le canal euboïque (au témoignage d'une célèbre inscription archaïque¹¹) ; cette orientation vers les choses de la mer transparait en d'autres documents érétriens : ainsi, à la fin du v^e s. encore, la belle dédicace d'un collègue de « marins éternels », *Aeinautai*¹² (le mot lui-même était déjà attesté une fois, pour Milet — chose notable — par un texte de Plutarque, *Quaest. Gr.* 32). Malgré la faiblesse de leurs effectifs (quelques centaines d'hommes transportés sur cinq vaisseaux), les Érétriens s'illustrèrent durant l'expédition contre Sardes, capitale régionale de l'Empire perse, puisque leur chef, l'athlète Eualkidas, perdit la vie en combattant, ce qui lui valut d'être chanté par le poète Simonide de Kéos dans une épigramme malheureusement perdue. Hérodote n'a pas méconnu ce haut fait, même si Plutarque, dans son traité *Sur la Malignité d'Hérodote*, accuse le grand historien d'avoir passé sous silence leur principal exploit, dont cet auteur dit avoir trouvé la mention dans les *Eretri(a)ka* d'un certain Lysanias de Mallos (*FGHist* 426 F) : à savoir leur participation à une expédition navale destinée à repousser la flotte perse, par quoi ils avaient contribué à la victoire des forces ioniennes sur les Chypriotes au large de la Pamphylie. Ce texte tardif a été le plus souvent rejeté ou ignoré, sous prétexte qu'il contient une évidente erreur chronologique (l'expédition vers Chypre ayant eu lieu après et non point avant la marche contre Sardes) ; mais il est aisé de la rectifier sans compromettre l'information de base, de même qu'on doit, de toute nécessité, amender le texte pour faire du complément ἐκ Κύπρου non pas la patrie des adversaires des Grecs en cette bataille navale (les Chypriotes ayant été d'emblée les alliés des Ioniens), mais le simple point de départ de la flotte perse en marche contre l'Ionie. D'autre part et surtout, on a négligé un témoignage numismatique d'un grand intérêt, fourni dès 1935 par un trésor monétaire trouvé fortuitement à Larnaka¹³ (l'ancienne Kition), qui avait fait connaître, entre autres émissions chypriotes des alentours de 500, celle d'un atelier inconnu, dont le type de droit est certes assez commun (gueule de lion), alors que celui du revers, infiniment plus rare, imite très fidèlement l'octapode ou

11. Reprise en dernier lieu chez H. Van Effenterre-F. Ruzé, *Recueil d'inscriptions politiques et juridiques de l'archaïsme grec*, 1, n° 91.

12. *SEG* XXXIV 898. Cf. Walker, p. 127, qui la date comme toujours beaucoup trop haut.

13. P. Dikaios et S. Robinson *Num. Chron.* 1935, p. 165-190 (cf. 1937) = *IGCH* n° 1272.

poulpe des monnaies frappées à Éréttrie (avec, au droit, une vache se retournant pour lécher son sabot, ce bovidé, *bous*, étant en quelque sorte l'emblème de l'Eubée riche en bovins, *euboia*). Une telle convergence ne saurait être fortuite, pas plus qu'est due au hasard la présence des types érétriens dans le monnayage de Dikaia, colonie d'Éréttrie sur la côte thrace. C'est donc la preuve qu'un roi chypriote, au moment de l'expédition de 499, voulut marquer ainsi son alliance avec les Érétriens venus à son secours. Tout récemment, un nouveau trésor est venu non seulement confirmer que ces monnaies circulaient avec celles d'Éréttrie même (comme l'avait fait voir dès 1978 le célèbre trésor d'Asyut en Égypte) mais apporter, grâce à un exemplaire de grand module — aujourd'hui au Cabinet des Médailles de Paris — le nom du souverain qui les avait émises, soit (en syllabaire local), *A-ri-si-to-pa-to*, c'est-à-dire Aristophantos¹⁴. Si l'éditrice, la numismate suisse S. Hurter, a bien compris l'intérêt historique de ce trésor, le témoignage de Plutarque lui a échappé (comme à tous ses devanciers), qui seul permet de comprendre la raison d'être des émissions du roi Aristophantos, dont on situera la capitale sur la côte nord de l'île, peut-être à Marion ou mieux à Soloi, dans la baie même où se livra la bataille navale, en face de la Pamphylie. Quant à la cité de Mallos, patrie de l'historien Lysanias, elle se trouve en face de la pointe orientale de Chypre, et cette proximité géographique pourrait bien être à l'origine de l'intérêt qu'un citoyen d'une ville cilicienne fut amené à porter à l'histoire d'Éréttrie.

Mais de cet auteur on n'a rien conservé d'autre. L'essentiel de ce que l'on sait sur les péripéties de la cité pendant la première guerre médique (490) vient d'Hérodote qui, ayant vécu temporairement à Athènes, devait être bien informé sur la grande île voisine. Son récit de l'expédition punitive envoyée par Darius contre les Athéniens et les Érétriens témoigne en tout cas de sa connaissance des réalités topographiques (VI 100-101). Après un premier débarquement à Carystos, les Perses se rapprochèrent le plus possible de la ville d'Éréttrie par voie de mer, ne laissant pas aux habitants le moyen de livrer bataille dans de bonnes conditions, ce qui explique assez pourquoi, obligés de s'enfermer dans leurs murs, ils ne purent résister bien longtemps et furent victimes d'une trahison, alors que les Athéniens, eux, eurent le temps de se porter contre l'ennemi débarqué à Marathon, évitant ainsi de voir des traîtres ouvrir aux Perses les portes de la ville. En effet, contrairement à ce que donnent à penser la plupart les éditeurs et traducteurs, le premier des trois bourgs érétriens mentionnés par Hérodote dans ce contexte ne s'appelait pas *Tamynai* : ce nom résulte d'une correction érudite au XVIII^e s., qui aurait dû être abandonnée depuis longtemps, car on sait aujourd'hui que Tamynai était non pas une localité côtière (près d'Aliveri) mais une bourgade située à l'intérieur des terres (près d'Avlonari), à une bonne vingtaine de km au nord-est de la ville. En réalité, le nom authentique, dans les manuscrits, est *Téménos*, qu'il faut chercher sur le littoral s'étendant d'Éréttrie à Amarynthos, exactement comme les deux autres localités (*Aigilea/Aigalè* et

14. S. Hurter, *Quaderni Ticinesi* 2006, p. 54-56 ; pour l'inscription cf. aussi M. Egetmeyer, *Kadmos* 46, 2007 (2008).

*Choiriéai*¹⁵). C'est donc à une faible distance de la ville que les Perses débarquèrent, ce qui eut à la fois un effet positif et un effet négatif pour le peuple des Érétriens : si la ville elle-même fut, au moins partiellement, livrée au flamme — l'étendue de la destruction est l'objet d'une vive discussion entre archéologues (notamment sur le point de savoir dans quelle mesure fut détruit le temple d'Apollon *Daphnéphoros*, achevé une quinzaine d'années plus tôt) — et si la population urbaine eut à l'évidence beaucoup à souffrir de cette attaque, bon nombre de citoyens vivant à la campagne put, en revanche, échapper à la vindicte des Perses, quoi qu'ait prétendu la tradition historiographique en dehors d'Hérodote.

Dès une époque relativement ancienne, en effet, la tendance a été de dramatiser à l'extrême la prise d'Éréttrie, qui aurait abouti, d'une part, à l'anéantissement de la ville (destruction si totale que son site en ruine aurait encore été visible, sous le nom de *Palaia Eretria*, des siècles après l'événement selon Strabon) et, d'autre part, à la capture de toute la population par l'application de la tactique dite de la « prise au filet » (*sagèneia*), décrite, il est vrai, par Hérodote lui-même (III 149 et surtout VI 32), mais en d'autres circonstances. En fait, le récit de l'historien des guerres médiques prouve que le chiffre des prisonniers fut relativement modeste, puisque ces malheureux purent être tous parqués, quelques jours durant, dans un îlot extrêmement exigu de la rade de Styra, non loin de la baie de Marathon. Pour un territoire aussi vaste que l'était dès alors l'Éréttriade, la méthode de la *sagèneia* était clairement inapplicable. Ce n'est pas sans étonnement, dès lors, que l'on constate l'adoption de cette version chez les auteurs de l'époque impériale (Seconde sophistique). Mais ce succès s'explique bien, en réalité, puisque, dès le début du iv^e s. avant J.-C., Platon lui-même s'en fit le garant dans le *Ménexène* (40 B-C) d'abord à travers le discours patriotique de Socrate — censé reproduire un *logos épitaphios* d'Aspasie, maîtresse de Périclès — puis dans les *Lois* (III 698 C-D), sous une forme certes un peu atténuée, comme une rumeur propagée par les Perses eux-mêmes et non nécessairement avérée. Ces deux passages convergents prouvent donc qu'il existait à Athènes une tradition bien accréditée selon laquelle aucun Érétrien n'avait échappé à la captivité, sinon à la mort. Si les Athéniens étaient attachés à cette version, au mépris de celle, bien plus crédible, d'Hérodote, c'est que le malheur même des Érétriens donnait un relief accru au courage et à la valeur militaire des fils d'Athènes face à un tel adversaire. Il s'agit donc bien d'un discours idéologique, dont la portée historique est assez faible. On peut admettre cependant qu'il reposait en dernière analyse sur une tradition remontant peut-être à Hellanicos de Lesbos, auteur d'une histoire de l'Attique déjà connue de Thucydide¹⁶.

Ce qui est sûr, c'est qu'un certain nombre d'Érétriens furent effectivement emmenés en captivité jusque à Suse, résidence du roi Darius : le récit d'Hérodote

15. Pour la situation desquelles voir D. Knoepfler, *Décrets érétriens*, 2001, p. 103 sqq.

16. Mais on signalera que pour M. Moggi, *Studi Classici e Orientali* 17, 1986, p. 213 sq., Platon n'a pas eu d'autre source qu'Hérodote.

en porte témoignage, qui précise que ces prisonniers — après un très long voyage — furent installés à une quarantaine de km de la capitale de l'Empire, à Arderrika, à proximité — relève l'historien (VI 119) — d'un « puits extraordinaire » fournissant trois produits différents : « car on y puise du bitume (*asphaltos*), du sel (*hals*) et de l'huile (*élaion*) » : nul doute, comme cela a été reconnu de longue date, que ces déportés se trouvèrent ainsi placés dans les parages d'un puits de pétrole, le premier qui soit attesté dans l'histoire de l'humanité ! Mais sa localisation dans la région de Dizful (peut-être à Kir-Ab, nom signifiant du reste « Eau bitumineuse ») demeure d'autant plus problématique qu'on est là dans une zone bouleversée par l'exploitation industrielle du précieux liquide et peut-être par les récents affrontements entre l'Iran et l'Irak. Si Hérodote n'a pas nécessairement décrit cet endroit *de visu*, il put visiblement recueillir de la bouche d'un témoin oculaire des informations sur les Érétriens d'Arderrika, puisqu'il les décrit comme parlant toujours, à l'époque où lui-même écrivait (*mekhri emeou*), leur ancienne langue (*tèn archaian glôssan*), c'est-à-dire leur parler d'origine¹⁷. Mais quel fut après cette date, à situer vers 440, le sort des Érétriens d'Arderrika ?

Si Xénophon, chose normale du reste, ne les mentionne pas dans son *Anabase*, on a pu montrer que le souvenir d'une population grecque installée au cœur de l'Empire perse subsistait chez les historiens d'Alexandre (ainsi Quinte-Curce comme aussi Diodore) et d'abord, bien sûr, dans les sources contemporaines (perdues), non sans confusion parfois sur leur origine ethnique ou sur le lieu de leur déportation. De ces témoignages se dégage l'impression que vers la fin du IV^e s. cette population d'ores et déjà bilingue (*diglôssos*) n'était plus très éloignée de perdre définitivement son identité ; car si Strabon, à l'extrême fin de l'époque hellénistique, évoque encore ces Érétriens établis en Gordyène (XVII 1, 24), cela ne prouve évidemment pas qu'ils existaient toujours à l'époque d'Auguste. On est d'autant plus surpris d'apprendre que le village des Érétriens aurait encore été visité, au milieu du I^{er} siècle de notre ère, par le philosophe, prédicateur et thaumaturge Apollonios de Tyane au cours du long voyage qu'il aurait fait jusqu'en Inde. Le personnage est certainement historique, mais sa biographie, qui nous est connue essentiellement par la *Vie d'Apollonios* du sophiste Philostrate, au début du III^e siècle ap. J.-C., comporte un nombre élevé d'épisodes entièrement fictifs. Dans un mémoire en préparation depuis longtemps, le professeur montre que tel est bien le caractère de cette prétendue visite, qui fourmille d'in vraisemblances et d'anachronismes. Mais ce long excursus sur la situation des Érétriens, leurs activités professionnelles, leur état de santé, leurs monuments funéraires et honorifiques (pour les rois des Perses, de Darius le Grand à *Davidaios*, alias *Dareiaios* ou Darius II, mort en 404) remonte manifestement à un témoin oculaire beaucoup plus ancien. Sur la base d'indices remarquablement convergents, on peut identifier sûrement ce témoin au médecin Ctésias de Cnide, qui séjourna à la cour de Suse aux alentours de 400 avant J.-C. Dès lors, cet extrait de la romanesque *Vie*

17. Pour le sens de *archaios/palaios* chez Hdt. voir Edm. Lévy, *Ktéma* 2007, avec cet exemple.

d'Apollonios devra être considéré, pour son noyau essentiel, comme un « fragment » supplémentaire, jusqu'ici méconnu, des *Persika* de Ctésias (ouvrage récemment édité dans la Collection des Universités de France par les soins de D. Lenfant), d'un grand intérêt pour la biographie du personnage, puisque du chiffre 88 indiqué par Philostrate pour le nombre d'années pendant lequel les Érétriens continuèrent à faire usage de l'écriture il devient possible d'inférer que le passage de Ctésias à Arderrika (probablement lors d'un déplacement de Suse à Ecbatane en compagnie de son royal patient Artaxerxès II) eut lieu exactement en 402 av. J.-C., fournissant ainsi la preuve définitive que Ctésias était à la cour des Achéménides depuis 404 au moins. À l'extrême fin du v^e s., les descendants des prisonniers de 490 non seulement parlaient toujours le grec, mais ils l'écrivaient encore, utilisant pour cela, selon toute vraisemblance, le vieil alphabet eubéen « épichorique », alors qu'à Érétrie même celui-ci était justement en passe de sortir complètement de l'usage, comme l'atteste en particulier un célèbre décret de l'année 411. On a fait voir aux auditeurs, par plusieurs exemples examinés en séminaire, ce qui différencie les inscriptions érétriennes traditionnelles des monuments gravés selon le nouvel alphabet, dit attico-ionien.

« La Cité de Ménédème » (IV^e-III^e siècles avant J.-C.)

On résumera ici plus succinctement la partie du cours qui a été consacrée à l'histoire de la cité après la période de domination athénienne (446-411). En effet, la libération d'Érétrie à l'automne 411 ouvre une période qui a fait l'objet, de la part du professeur, d'assez nombreuses études — travaux auxquels il est aisé de renvoyer le lecteur curieux d'en savoir davantage ou de mesurer la complexité des problèmes — et qui, surtout, doit être présentée de manière synthétique dans un ouvrage en préparation, destiné à paraître sous le titre de *La cité de Ménédème*. L'époque qui mérite pleinement l'appellation de « siècle de Ménédème », du nom du plus célèbre des citoyens d'Érétrie, est sensiblement plus courte, il est vrai, ne s'étendant guère que de la fin du iv^e s. au milieu du iii^e s., plus précisément de la guerre appelée lamiaque (323-322) à celle dite de Chrémonidès (268/7-261/1), toutes deux en relation avec l'histoire des cités dans leurs rapports avec la monarchie macédonienne. Mais l'auteur est convaincu que cette courte période d'autonomie et de prospérité relatives pour les Érétriens forme en réalité un tout, sur le plan institutionnel et social, avec ce qui précède comme avec ce qui suit immédiatement. Car c'est précisément l'expansion consécutive à l'année 411 qui donne à l'État érétrien la forme et les structures qu'il conservera intactes, autant qu'on en puisse juger, jusqu'à la fin de la domination macédonienne au moins. De fait, c'est une nouvelle période qui s'ouvre avec la mainmise romaine sur la Grèce, quelle que soit la date précise qu'il faille arrêter dans le cas d'Érétrie et de l'Eubée : 198, 194 ou 191, voire seulement 167 ou 146. Il y a donc bien une « Cité de Ménédème » qui se met en place dès le début du iv^e s. et qui subsiste pour l'essentiel, en dépit d'une longue série de vicissitudes, jusqu'à l'extrême fin du iii^e s. au moins.

Dans cette longue tranche d'histoire, les questions qui ont été proposées à l'attention et à la critique des auditeurs ont été principalement les suivantes :

I. *L'arrière-plan politique de la libération de la cité, suite à la défaite des oligarques athéniens devant le port d'Érétrie en 411.* On a montré que le récit de Thucydide (VIII 95) contenait une indication dont l'importance avait totalement échappé jusqu'ici aux commentateurs. En effet, si les Athéniens ont pu croire qu'ils avaient affaire à une cité « amie », ce n'est point par naïveté ou aveuglement : c'est parce que les Érétriens avaient adopté précédemment le régime oligarchique prôné par les Quatre-Cents à Athènes ; Thucydide l'a expressément signalé pour d'autres cités comme Thasos ; s'il a omis de le dire pour Érétrie, c'est faute d'avoir eu le loisir de revoir ce livre VIII, clairement inachevé. Ainsi s'explique également qu'il ait utilisé le terme de *épitéichisma* (à ne pas corriger en *teichisma* avec la plupart des éditeurs) pour désigner le fort où quelques Athéniens purent se réfugier à l'issue de la bataille navale ; car ce fort situé probablement sur la presqu'île de Pezonisi, à la sortie du port, demeura en mains athéniennes même après la perte de l'Eubée, comme en témoigne indirectement le compte des Hellénotames de l'année 409 (conservé au Louvre) : depuis 411 et jusqu'en 405, époque où Thucydide rédigeait ce livre VIII, l'ancien *teichisma* était donc devenu un *épitéichisma*, un fort installé en territoire ennemi, ce qu'il n'était à l'évidence pas lors de la bataille de 411 : c'est un autre indice d'inachèvement de la rédaction.

On s'est demandé d'autre part, en séance de séminaire, si les historiens modernes étaient fondés à mettre en relation avec cette bataille l'épigramme qui surmontait, au témoignage de Pausanias (I 29, 13), un grand monument du *Dèmosion Sèma* athénien. Il est apparu que cette opinion conduisait à une impasse et que le texte en question n'avait rien à voir avec les événements des années 413-411 (grande expédition de Sicile et campagnes subséquentes) mais qu'il devait être rapporté à des péripéties militaires diverses survenues en l'an 424. On a contesté également que deux fragments d'une liste — dont un tout récemment publié (cf. *Bull. épigr.* 2005, 24) — d'Athéniens morts à la guerre, soient les restes du tombeau public évoqué (certainement de seconde main) par Pausanias : jusqu'ici, par conséquent, aucun vestige assuré ne paraît subsister du monument élevé pour les Athéniens morts à Érétrie en 411.

II. *Érétrie dans les affres de la guerre civile. La nouvelle loi contre la tyrannie.* À la lumière de cette importante inscription, publiée en 2002-2003 par les soins du professeur, il importait de reconsidérer une phase particulièrement troublée de l'histoire de la cité, entre 366 (date où la tyrannie fait son apparition pour Érétrie dans les sources littéraires), et 341 (époque où le tyran Kleitarchos fut abattu *manu militari* au terme d'une expédition menée par Athènes dans le but de libérer l'Eubée de l'emprise du roi Philippe de Macédoine). Il a ainsi été possible de faire le point sur plusieurs documents athéniens mentionnant les Érétriens, en particulier le décret IG II² 125, dont le professeur avait montré naguère qu'il ne pouvait s'appliquer à la

conjoncture de 357 mais devait être rapporté aux événements dramatiques de l'année 348 et ne datait lui-même que des alentours de 343, datation qui, avec les restitutions nouvelles qu'elle impliquait, a été largement entérinée par les spécialistes (cf. en dernier lieu S. Lambert, *ZPE* 161, 2007, p. 68). Temporairement libérés de leur « tyran » Ploutarchos (allié de Midias, l'ennemi personnel de Démosthène), les Érétriens connaissent une nouvelle et ultime phase de tyrannie en 342 -341, qui mène la cité au bord de la guerre civile : « pauvres et malheureux Érétriens », s'exclame l'auteur de la *Midiennne* dans un discours de l'hiver 342/1 (IX 66). C'est manifestement à cette époque de lutte intense contre Kleitarchos et ses acolytes que se réfère, dans sa partie la plus originale, la loi votée au lendemain de la libération de 341, puisqu'elle prévoit, dans les termes les plus précis, la manière d'organiser la guérilla contre les adversaires du régime démocratique (fort précisément défini comme étant la *politeia* où tous les citoyens sont admis au tirage au sort donnant accès à la *boulè*). Chemin faisant, on a examiné quelques problèmes subsistant dans la restitution et l'interprétation de ce texte amputé. Si un nouveau supplément proposé par l'historien britannique Robert Parker a pu être d'emblée accepté, le professeur a dû combattre en revanche l'interprétation et la chronologie d'une jeune historienne allemande (A. Dössel : cf. *Bull. épigr.* 2008 n° 265), qui voudrait distinguer pas moins de trois lois dans cet ensemble, la dernière pouvant être, selon elle, l'œuvre du seul parti démocratique installé à Porthmos avant son expulsion en 342 : ce texte législatif est certes constitué de strates successives, mais il a été tout entier réécrit au moment de la libération (comme la loi d'Eukratès à Athènes en 336), et c'est l'Artémision d'Amarynthos qui, jusqu'à preuve du contraire, reste le lieu d'exposition le plus vraisemblable de cette grande stèle, non pas la forteresse de Porthmos.

C'était l'occasion aussi de reprendre en séminaire l'examen du règlement instituant un concours musical aux *Artémisia*, car cette belle inscription publiée il y a plus d'un siècle appartient manifestement au même contexte politique (même s'il faut admettre, de toute nécessité, un écart de quelques années entre elle et la loi contre la tyrannie). Il est apparu que le commentaire en était à reprendre sur plus d'un point, le sens de plusieurs expressions ayant été méconnu : cela concerne en particulier le calendrier, l'emplacement de la fête, le déroulement de la procession, les victimes à sacrifier, etc. ; le professeur en donnera très prochainement une réédition critique — assortie pour la première fois d'une traduction française — dans le cadre de ses recherches archéologiques sur l'Artémision d'Amarynthos.

III. Les fondements chronologiques de la biographie du philosophe et homme d'État Ménédème et les décrets d'Érétrie entre 323 et 304. L'importance de cette biographie pour l'histoire de la Grèce à la fin du IV^e et plus encore au début du III^e s. n'est plus à démontrer : elle s'explique d'un côté par le fait que Ménédème a côtoyé bien des souverains hellénistiques et qu'il a lui-même exercé de hautes charges dans sa cité, et tient d'un autre côté au fait que le récit de Diogène Laërce s'appuie en dernière analyse sur un noyau pratiquement contemporain, l'œuvre du biographe Antigone de Carystos, alors que les sources historiographiques font dramatiquement défaut

entre 300 et 250 environ. Mais les informations fournies par ce texte ne sont utilisables que si elles peuvent être datées. Or, le cadre chronologique de la *Vie de Ménédème* a été l'objet, depuis au moins un siècle, de vives discussions : autour de la date-pivot qu'a constitué la bataille de Lysimacheia en 278, s'ajoutant à la conviction que Ménédème était mort à 74 ans, une chronologie haute s'était imposée, qui faisait naître le philosophe vers 350 déjà et disparaître dès après cette victoire du roi Antigone sur les Galates, tandis que, depuis l'historien Beloch en 1927, on préférait à juste titre, mais non sans rencontrer de sérieuses difficultés, une chronologie basse, où Ménédème né vers 339 seulement, prolongeait son existence jusque vers 267. En 1991, le professeur a pu démontrer que ces deux systèmes étaient l'un et l'autre rendus caducs par une erreur remontant à la fin du XVII^e s. : la préférence, philologiquement injustifiée, donnée à la leçon de la vulgate pour l'âge de Ménédème, soit 74 ans, alors que la leçon authentique lui donne en réalité 84 ans d'existence. Cette rallonge de dix ans a permis de dater correctement un épisode capital de la biographie : l'envoi, à l'âge de 20 ans environ, du futur philosophe à Mégare comme garnisaire. Le professeur a pu montrer en effet aux auditeurs que seul le soulèvement de la plupart des cités de Grèce propre contre le pouvoir macédonien à la mort d'Alexandre en 323, permettait de rendre compte de cette opération insolite, Mégariens et Érétriens ayant été alors parmi les très rares peuples à demeurer fidèles au régent Antipatros. Dès lors, tout s'éclaire : Ménédème, né vers 345/4, eut tout le loisir, entre 322 et 310 environ de faire les longs séjours de formation à l'étranger qu'évoque le biographe, et c'est seulement après 304, voire plus tard encore, qu'il a entamé sa carrière politique à Érétrie ; son décès n'est survenu que vers 262, plusieurs années après qu'il eut été obligé de fuir sa patrie pour des raisons politiques, laps de temps pendant lequel il essaya en vain d'obtenir du roi Antigone, son ancien élève, que fût rendu à ses compatriotes le régime démocratique aboli ou suspendu après la prise de la ville par ce monarque 268/7 très probablement. C'est donc dans ce cadre qu'il convient d'ordonner désormais les autres épisodes marquants de la biographie. Par ailleurs, on a essayé de reconstituer, à l'aide cette fois des décrets érétriens parvenus jusqu'à nous, les vicissitudes de la « cité de Ménédème », entre 322 et 301, période particulièrement bien documentée (voir *Décrets érétriens*, n° VI-XIV).

Quelques-uns de ces documents ont été examinés en séances de séminaire. Ce fut le cas en particulier, même s'il n'a pas été possible d'en envisager tous les aspects, d'une inscription érétrienne particulièrement fameuse, datable des années 315-310, la convention pour l'assèchement du lac de Ptéchai, document étudié naguère par le professeur dans le cadre d'un *symposium* du Collège de France organisé par son collègue Pierre Briant, et pour l'interprétation duquel il a bénéficié des recherches de son élève et assistant Thierry Châtelain sur les modalités techniques d'une telle entreprise de drainage. Cette inscription parvenue au Musée épigraphique d'Athènes est malheureusement fort endommagée ; cependant, outre un texte d'un intérêt capital sur le plan juridique et institutionnel, elle conserve un fragment de sculpture en relief, où l'on a fait voir qu'il fallait reconnaître, tout à gauche, la déesse-mère Léto tenant un sceptre, précédée des deux divinités

majeures de la cité, Artémis *Amarysia* à la torche puis Apollon *Daphéphoros* (entièrement perdu) représenté avec la cithare comme sur un autre relief érétrien, tandis que tout à droite figurait sans doute le dieu au nom duquel l'entrepreneur étranger Chairéphanès s'engageait vis-à-vis des Érétriens.

IV. *La cité à l'époque du roi Démétrios, les ambassades de Ménédème avant et après le tournant de 286.* C'est en bonne partie sous le règne de ce roi Démétrios Poliorkète, dont Plutarque a laissé une biographie riche en informations, que s'est développée la carrière politique de Ménédème. Mais il n'est plus possible d'admettre que la première ambassade du philosophe auprès de ce souverain — celle où il plaida « avec gravité » (et sans doute succès) la cause de la petite cité d'Oropos, toute voisine d'Érétrie — eut lieu dès 304, quand ce fils d'Antigone le Borgne se rendit maître de toute la région : malgré l'autorité de Louis Robert, qui l'avait prônée en 1960, cette datation se heurte à des difficultés insurmontables : il faut donc abaisser l'époque de l'ambassade jusque vers 295, quand Oropos put être arrachée à la domination des Athéniens qui étaient alors les adversaires déclarés de Démétrios. Proche à certains égards de ce souverain, Ménédème fut plus d'une fois député auprès de lui par ses compatriotes : vers la fin du règne, il se vit confier la mission difficile d'obtenir un allègement de la très lourde dette que les Érétriens avaient accumulée (200 talents, une somme colossale pour une cité de cette taille). Il sut également lui résister : dans un passage mal interprété ou même incorrectement édité, le biographe indique qu'en tant que haut magistrat (*proboulos*), il fit obstacle à ceux qui cherchaient à s'appuyer sur le roi pour établir une oligarchie, sauvant ainsi sa cité de la menace « des tyrans ». Un tel épisode est parfaitement en situation dans la période 294-287, quand Démétrios imposait un régime de cette nature aux Athéniens eux-mêmes. De fait, Ménédème continua à exercer de hautes magistratures après le tournant de 287-286, quand, partant pour l'Asie, le roi dut relâcher sa tutelle sur les cités de Grèce propre, puis leur restituer de fait leur autonomie. De ce retour à la liberté vers 285 on a un témoignage épigraphique méconnu pendant plus d'un demi-millénaire : c'est la « loi sacrée » copiée en 1436 par le célèbre voyageur Cyriaque d'Ancône, décret qui fait état d'une libération de la cité et du rétablissement de la démocratie après le départ inopiné d'une garnison. Depuis un fameux mémoire de Maurice Holleaux en 1897 — qui est un chef-d'œuvre insurpassable d'érudition critique et de rhétorique au service de l'intelligence historique — on a été convaincu que cette libération était à mettre en relation avec un épisode sensiblement plus ancien de l'histoire de l'Eubée dans ses rapports avec le *Koinon* béotien (Holleaux ayant su démontrer que la cité avait adhéré à la confédération voisine au moment de promulguer la loi en question). Mais cette exégèse si séduisante se heurte aujourd'hui à des objections dirimantes. Il faudra donc savoir y renoncer en faveur d'une datation au milieu des années 280, époque de renouveau pour l'État fédéral béotien. Il n'en reste pas moins certain que la période béotienne d'Érétrie ne fut pas de longue durée. Plusieurs documents attestent un prompt retour à l'autonomie et à ses institutions ancestrales : c'est déjà le cas du décret proposé par Ménédème en personne au lendemain de la victoire du roi Antigone à Lysimacheia en 278, décret non retrouvé

mais conservé en partie par Diogène Laërce. La magistrature traditionnelle des *probouloi* survécut même à la mise sous tutelle de la cité après 267, comme le prouve un décret publié par le professeur en 2001 (*Décrets érétréens*, n° 15), qui témoigne éloquemment de la situation politique et financière critique d'Éréttrie vers 260-250, à la veille de la sécession d'Alexandre fils Cratère, gouverneur royal dont le nom figure en tête de ce document.

Dans une séance de séminaire tenue le 18 avril 2008, le professeur d'abord puis surtout M^{me} Brigitte Le Guen, professeur à l'Université de Paris VIII, ont examiné avec les auditeurs une inscription eubéenne justement célèbre, la loi sur les « technites dionysiaques » (acteurs et musiciens) émanant des quatre cités de l'île et datant à coup sûr de la domination de Démétrios Poliorcète (soit très probablement des années 295-287 environ). Spécialiste reconnue de l'histoire du théâtre grec en général et des associations d'artistes en particulier, elle a pu mettre en évidence l'intérêt exceptionnel de cette inscription, bien au-delà du cadre historique strictement eubéen (cf. *Bull. épigr.* 2007, 328).

V. *La structure du corps civique et l'organisation du territoire à la haute époque hellénistique.* Deux séances ont été finalement consacrées à cet aspect de l'enquête sur l'histoire d'Éréttrie, qui n'est certes pas le moins intéressant, compte tenu du fait que très rares sont en définitive les cités qui offrent une documentation comparable sur les subdivisions territoriales et d'abord civiques. C'est d'une part que l'Éréttriade ou Érétrique était un pays d'une étendue assez considérable, presque la moitié de l'Attique ou territoire d'Athènes ; et c'est d'autre part que les Érétréens ont visiblement été influencés par le modèle athénien, qu'ils ont toutefois su adapter sans servilité aux réalités géographiques et démographiques locales. L'exposé du professeur a essayé de mettre en lumière les principales étapes de la recherche depuis plus d'un siècle, quand apparurent les premières listes de citoyens portant un démotique. Une étape importante fut franchie en 1947 avec l'étude du canadien W. Wallace, qui put établir de façon incontestable que les quelque cinquante dèmes ou villages connus alors étaient regroupés en cinq « districts », lesquels, comme cela fut plus tard démontré, s'appelaient en fait *chôroi*. C'est fort récemment seulement, en revanche, que les travaux du professeur ont fait apparaître une structure qui avait été totalement négligée jusque-là, celle des *phylai* ou tribus. Il a montré qu'elles devaient être au nombre de six ; et c'est en fonction de cette division « tribale » que — sauf cas particulier (contexte militaire notamment) — se répartissaient les citoyens sur les grandes stèles conservées en totalité ou en partie. Il en a administré une nouvelle preuve en examinant un fragment encore inédit se rattachant à un morceau déjà connu (*JG XII 9*, 247). C'est le reste d'une des six stèles où fut gravé, à l'époque de Ménédème (dont le nom figure sur une des stèles), un recensement complet de la population adulte mâle. Tout récemment (2006), l'historien danois Mogens Hansen a essayé de tirer parti de cette documentation désormais exploitable à des fins de démographie historique. Sa méthode et les résultats obtenus ont fait l'objet d'une présentation critique (cf. *Bull. épigr.* 2007, n° 327).

Lors d'une séance de séminaire (16 mai 2008), M. Sylvian Fachard, secrétaire scientifique de l'École suisse d'archéologie en Grèce, auteur d'une thèse maintenant achevée sur *Les fortifications de l'Érétriade à l'époque classique et hellénistique*, a entretenu le public de ses recherches et de ses fouilles ; son exposé très richement illustré a montré tout ce qu'une exploration systématique du territoire apportait à la connaissance de la *polis Eretriéon*, de son organisation, de son économie et d'abord, bien sûr, de son système de défense.

La nouvelle inscription de Dikaia, colonie d'Érétrie

Le 30 mai 2008, au séminaire comme déjà dans le cours, le professeur Emmanuel Voutiras (Université de Thessalonique) a présenté le très important document qu'il vient de publier avec son collègue K. Sismanidis, *Ancient Macedonia. Papers read at the VIIth Symposium*, 2007 p. 253-274, en grec moderne). En attendant le texte qu'il donnera dans les *CRAI* 2008, 2^e fascicule (assorti des remarques du titulaire de la chaire lors de la communication faite par cet historien à l'Institut de France ; cf. aussi *Bull. épig.* 2008, n° 263 et 339), on trouvera ici un bref résumé de sa présentation.

Trouvée au printemps 2001 par le propriétaire d'un terrain situé sur une colline du village d'Aghia Paraskevi, dans la basse vallée de l'Anthémonte, à environ 15 km au sud-est de Thessalonique, cette inscription, longue de 105 lignes, contient une série de décrets portant sur les conditions et modalités de la réconciliation à effectuer au sein de la cité des Dikaiopolites, ainsi que le texte du serment par lequel ils s'engagent tous à maintenir la paix civile en respectant les accords et l'amnistie décrétés. Le texte est daté par la mention du roi Perdikkas III de Macédoine (365-359 av. J.-C.), qui est le garant du traité. Le premier résultat de l'étude a été de permettre de localiser la colonie érétrienne de Dikaia sur la côte orientale du golfe Thermaïque, non pas certes à l'endroit d'où proviendrait la stèle selon le paysan qui l'a remise au Service archéologique (malgré l'existence, là, d'un établissement archaïque et classique de caractère agricole), mais, sur la base d'un témoignage décisif et d'un faisceau d'indices, au site occupé aujourd'hui par la petite ville côtière de Nea Kallikrateia (à quelques 40 km de Thessalonique), qui s'est avéré être le véritable lieu de la découverte. La localisation de Dikaia sur la côte de la Crousside s'accorde parfaitement avec les témoignages épigraphiques, notamment avec la mention de cette cité entre Aineia et Potidaia dans la liste des théarodoques d'Épidaure. La seule difficulté est que Dikaia ne figure pas dans l'énumération détaillée des bourgades côtières de la Crousside que fournit, chez Hérodote, l'itinéraire de la flotte de Xerxès vers Thermè. Mais cette objection peut aisément être écartée, si la colonie érétrienne de Dikaia été fondée seulement après les guerres médiques, vers 470 av. J.-C. (date limite basse). De fait, on connaît dans cette région d'autres colonies datant du v^e siècle av. J.-C., plus précisément de la *pentékontaétia* entre les guerres médiques et la guerre du Péloponnèse : c'est le cas de Bréa et surtout d'Amphipolis, toutes deux colonies athéniennes.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un texte purement dialectal, l'inscription n'est sans intérêt pour la langue parlée à Dikaia, car elle contient des formes ioniennes qui se retrouvent dans les inscriptions d'Eubée (et en particulier d'Érétrie) et de la Chalcidique. On notera cependant l'absence du rhotacisme, trait spécifiquement érétrien attesté au v^e et dans la première moitié du iv^e s. av. J.-C., absence qui pourrait s'expliquer de deux manières, soit que Dikaia eût été fondée à une date encore antérieure à l'apparition de ce phénomène, soit qu'elle eût subi de bonne heure l'influence du dialecte eubéen de ses voisins les Chalcidiens de Thrace, lequel ne connaît effectivement pas le rhotacisme. Compte tenu de la date proposée ci-dessus pour la fondation de Dikaia, c'est la seconde explication qui paraît devoir être retenue. Il faut remarquer aussi que l'onomastique de Dikaia, telle qu'elle apparaît dans ce document, est purement érétrienne, puisque tous les noms de personnes se retrouvent à Érétrie, à l'exception d'un seul, Argaios, qui est sans aucun doute d'origine macédonienne.

À l'intérieur du bref règne de Perdikkas III (365-359 av. J.-C.), il paraît possible de préciser encore davantage la date de l'inscription en fonction des événements survenus dans la région au cours de ces six ans. L'intérêt des rois de Macédoine pour la vallée de l'Anthémonte et la Crousside remonte haut dans le temps. Mais au début du iv^e s. cette zone du golfe Thermaïque limitrophe de la Confédération chalcidienne était devenue un enjeu important dans les manœuvres des grandes puissances. Ayant adhéré à la Seconde ligue athénienne dès sa fondation en 377 av. J.-C., Dikaia se trouvait dans le camp des adversaires des Chalcidiens, toujours hostiles aux tentatives des Athéniens pour remettre la main sur Amphipolis. Dans ce but, Athènes avait cherché à gagner le soutien des rois de Macédoine. C'est ce qu'avait fait notamment Iphicrate, ami personnel d'Amyntas III, en 370/69, sans grand succès, faute de moyens suffisants. Mais en été 364 l'Athénien Timothéos revint avec une flotte plus importante et, avec l'appui du jeune roi Perdikkas désormais majeur, il parvint à s'emparer de Potidée et de Toronè aux dépens des Chalcidiens. Cette victoire permit sans doute à Perdikkas d'étendre son influence sur la Crousside, y compris Dikaia. On peut montrer que si Perdikkas s'allia alors avec Timothéos, c'est pour lutter contre Pausanias, prétendant au trône de Macédoine, qui « disposait d'une armée de soldats grecs et s'était emparé d'Anthémonte, de Therma, de Strepsa et de quelques autres places ». La base de son pouvoir se trouvait donc dans la Mygdonie orientale. Or, on retrouve ce Pausanias parmi les théarodoques d'Épidaure (vers 360 av. J.-C.) où il représente Kalindoia, une cité de cette région, de même que sur des monnaies de la même période. Très vraisemblablement, Pausanias avait le soutien des Chalcidiens de Thrace, ennemis à la fois d'Athènes et du royaume de Macédoine.

L'inscription fournit également de précieuses informations sur la topographie publique et sacrée de la ville de Dikaia : outre l'agora et le sanctuaire d'Apollon *Daphnéphoros*, elle mentionne un sanctuaire d'Athéna, située sans doute sur l'acropole, exactement comme celui qu'ont révélé tout récemment, à Érétrie même, les fouilles menées sur l'acropole par S. Huber. Toutefois, il ne fait aucun doute qu'Apollon *Daphnéphoros* était la divinité principale de Dikaia comme d'Érétrie :

c'est ce dieu, en effet, qui garantit le serment, et c'est à son profit que seront confisqués les biens des contrevenants éventuels. On y apprend par ailleurs que « les sanctuaires les plus saints » de la cité étaient au nombre de trois (l. 6) : il est donc raisonnable de penser que la troisième de ces divinités majeures n'était autre qu'Artémis *Amarysia*, exactement comme dans la métropole.

La prééminence du culte d'Apollon *Daphnéphoros* est mise en évidence par la mention d'un mois nommé *Daphnéphoriôn*, attesté ici pour la première fois : il s'agit sans aucun doute d'un emprunt au calendrier érétrien, étudié naguère par le professeur Knoepfler dans le cadre d'une étude d'ensemble sur les calendriers des cités de l'Eubée et de leurs colonies (*Journal des Savants*, 1989). Il faudra désormais en modifier partiellement les conclusions en fonction de ce nouveau nom de mois, que l'on est tenté de placer en tête de l'année chalcido-érétrienne (qui commençait aux alentours du solstice d'hiver). Le nom de ce nouveau mois invite en outre à postuler l'existence, à Dikaia comme d'abord à Érétrie, d'une grande fête annuelle appelée *Daphnéphoria*.

ACTIVITÉS DIVERSES

Comme les années précédentes, le professeur a poursuivi en Grèce ses travaux épigraphiques en rapport avec la topographie et l'histoire de la Béotie (édition commentée du livre IX de Pausanias) comme aussi de l'Eubée (dossiers d'inscriptions à publier). En août-septembre 2007, il a assumé la responsabilité scientifique de la seconde campagne de fouille menée près d'Érétrie en Eubée par l'École suisse d'archéologie en Grèce en vue de mettre au jour le grand sanctuaire d'Artémis à Amarynthos. Si les sondages de 2006 n'avaient pas été entièrement concluants à cet égard, ceux de 2007 ont révélé une structure fort importante, que l'on a de bonnes raisons de mettre en relation avec le sanctuaire recherché depuis si longtemps. Cette découverte, qui a reçu un large écho dans la presse grecque et helvétique, a fait l'objet d'un rapport détaillé d'ores et déjà publié (voir ci-dessous n° 7). L'identification définitive dépendra des trouvailles, notamment épigraphiques, à venir dans les terrains à investiguer au voisinage.

À l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il a patronné la note d'information présentée par le professeur E. Voutiras (Université de Salonique) sur une nouvelle inscription de Dikaia de Thrace (1^{er} juin 2008) ; il a été chargé par la même Académie de faire rapport sur le mémoire de M. Cédric Brélaz, membre étranger de 3^e année de l'École française d'Athènes, intitulé : « Les premiers comptes du sanctuaire d'Apollon à Délion et le concours panbéotien des *Délia* » (travail à paraître dans le périodique de cet établissement).

Le professeur a été associé au jury de la thèse M. Thibaut Boulay, *Les cités grecques et la guerre en Asie Mineure à l'époque hellénistique*, thèse dirigée par le professeur Maurice Sartre (Institut Universitaire de France) et soutenue devant

l'Université de Tours le 7 décembre 2007. D'autre part, dans le cadre de sa dernière année d'enseignement à l'Université de Neuchâtel (Suisse), il a eu la satisfaction de mener à soutenance la moitié environ des quelque dix thèses qu'il y dirigeait encore, à savoir :

— M. Thierry Châtelain (thèse en cotutelle avec l'Université de Paris IV-Sorbonne, prof. André Laronde) : *La perception et l'exploitation des milieux palustres dans l'Antiquité : La Grèce et ses marais* (29 novembre 2007) ;

— Nathan Badoud (thèse en cotutelle avec l'Université de Bordeaux 3, prof. Alain Bresson) : *La cité de Rhodes : de la chronologie à l'histoire* (20 décembre 2007) ;

— Adrian Robu (thèse en cotutelle avec l'Université du Mans, prof. Alexandru Avram) : *La cité de Mégare et ses établissements coloniaux en Sicile, dans la Propontide et le Pont Euxin : histoire et institutions* (19 février 2008) ;

— Fabienne Marchand : *Tanagraïka Mnêmata : recherches sur le matériel archéologique et épigraphique provenant des anciennes fouilles de Tanagra en Béotie* (1^{er} avril 2008) ;

— Frédéric Hurni : *Théramène ne plaidera pas coupable. Un homme politique athénien dans les révolutions athéniennes de la fin du V^e siècle avant J.-C.* (19 mai 2008).

Toutes ces thèses ont obtenu l'appréciation la plus favorable (*summa cum laude*) et seront, pour la plupart, publiées à très brève échéance.

DISTINCTION

Le professeur a reçu le Prix 2008 de l'Institut Neuchêlois, organe culturel de la République et Canton de Neuchâtel (Suisse). Cette distinction lui a été octroyée lors d'une cérémonie publique le 15 mars 2008 au Musée Internationale de l'Horlogerie à La Chaux-de-Fonds. La *laudatio* du lauréat a été prononcée par l'helléniste André Hurst, ancien recteur de l'Université de Genève. Après un intermède au cours duquel deux jeunes musiciennes suisses domiciliées à Bruxelles exécutèrent une sonate de K. Szymanowski, *Mythes* — dont *Narcisse* en deuxième mouvement —, le professeur fit une conférence illustrée sur *La patrie de Narcisse : un mythe antique enraciné dans la terre et dans l'histoire d'une cité grecque*, texte dont une version remaniée et étoffée paraîtra très prochainement chez un éditeur parisien.

Par ailleurs, en juin 2008, au moment de quitter la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel où il aura enseigné trente ans durant, d'abord en tant que maître assistant, puis, dès 1984, comme professeur titulaire de la chaire d'archéologie classique et d'histoire ancienne, il a reçu le titre de « professeur honoraire » de cette Université.

COLLOQUES, CONFÉRENCES

1. « Enseigner au Collège de France : pour quel public, sur quelles matières, dans quelles conditions ? », causerie présentée devant le Lycéum-Club de Neuchâtel, 8 novembre 2007.
2. « Du vallon des Muse Héliconiades à l'Éros thespien de Praxitèle avec Pausanias et François Chamoux », communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans le cadre de la journée d'hommage à l'helléniste François Chamoux (1915-2007), Paris, 11 janvier 2008.
3. « L'Étolie victorieuse des Galates à Delphes et à Thermos : réflexions autour d'une statue-trophée et de son image monétaire à l'époque des monarchies hellénistiques », communication donnée au colloque *Image du pouvoir, Pouvoir de l'image*, organisé à l'Université de Bâle par l'Association interdisciplinaire EIKONES, Bâle, 19 mai 2008.
4. « L'institution du concours musical des *Artémisia* d'Amarnthos : retour sur une inscription d'Érétie un siècle après sa découverte », conférence-séminaire donnée à la Scuola Normale Superiore di Pisa, à l'invitation de son directeur, le prof. Carmine Ampolo, Pise, 12 juin 2008.
5. Présentation à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du volume collectif intitulé *Old and New Worlds in Greek Onomastics*, edited by Elaine Matthews, London, The British Academy 2007, Paris, 26 septembre 2008.

PUBLICATIONS

1. « Polymnis est-il l'authentique patronyme d'Épaminondas ? », in : M.B. Hatzopoulos (éd.), *ΦΩΝΗΣ ΧΑΡΑΚΤΗΡ ΕΘΝΙΚΩΣ. Actes du V^e Congrès International de dialectologie grecque, Athènes 28-30 septembre 2006* (Mélétémata 52), Athènes 2007, p. 117-135, avec une pl.
2. « Pausanias en Béotie, 3^e partie : la Béotie du Copais », *Annuaire du Collège de France, Résumés des cours et travaux 2006-2007*, 107, 2008, p. 637-662.
3. « Un don des amis du Louvre au Département des Antiquités grecques, étrusques et romaines : la lettre d'Hadrien aux habitants de Naryka (Locride) », avec Alain Pasquier, *Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* 2006 (2008), p. 1283-1313.
4. « Débris d'évergésie au gymnase d'Érétie », in : O. Curty et M. Piéart (éd.), *Évergétisme et gymnasiarchie dans les cités hellénistiques*, Fribourg-Paris, 2008, p. 203-257.
5. « Un apport épigraphique au texte reçu des *Stratagèmata* de Polyen », *Revue de Philologie, de littérature et d'histoire ancienne*, 80, 1, 2006 (2008), p. 57-62.
6. « Béotie - Eubée », dans le *Bulletin épigraphique de la Revue des Études Grecques* 120, 2007, p. 665-686 n° 304-334.
7. « Bilan et perspectives [conclusion du rapport sur la seconde campagne de fouille de l'École suisse d'archéologie en Grèce à Amarnthos, Eubée] », *Antike Kunst* 51, 2008, p. 165-171.
8. « Un exemple d'aménagement du territoire dans l'Antiquité gréco-romaine : le dossier épigraphique de Coronée (Béotie) », avec la collaboration de Thierry Châtelain, *La Lettre du Collège de France* 21, 2007, p. 10-11 (= *The Letter of Collège de France*, 3, 2008, p. 17-18).
9. « Un témoignage helvétique sur le quatrième centenaire du Collège de France », *La Lettre du Collège de France* 23, 2008, p. 55-56.

ACTIVITÉS DES COLLABORATEURS

Les titulaires des deux postes d'ATER accordés à la chaire d'épigraphie et d'histoire des cités grecques sont arrivés à la fin de leur mandat en septembre 2008. L'un, M. Thierry CHÂTELAIN, titulaire d'un DEA de l'Université de Paris IV-Sorbonne, a pu achever sa thèse de doctorat consacrée à l'exploitation des terres marécageuses en Grèce ancienne, qu'il a soutenue à Neuchâtel le 29 novembre 2007 (voir ci-dessus sous « Autres activités ») et dont il prépare maintenant la publication ; cela lui a permis d'obtenir l'inscription sur la liste d'aptitude à un poste de maître de conférence, mais, tout en ayant été fort honorablement classé en diverses universités françaises, il n'a pas été en mesure de décrocher un poste dès cette année. Par ailleurs, il a poursuivi et poursuivra encore avec le professeur sa collaboration à l'entreprise des *Testimonia Eretriensia*, qu'il s'est engagé à mener jusqu'à son terme. Il est coauteur de l'article signalé ci-dessus sous le n° 8.

L'autre poste a été occupé, de 2006 à 2008 également, par M^{lle} Claire GRENET, diplômée de l'Université de Lyon 2-Lumière, qui a pu avancer considérablement sa thèse sur la cité de Chéronée en Béotie, patrie de Plutarque (voir rapport précédent). Cette année, elle a travaillé en particulier sur le corpus épigraphique, constituée de près de deux cent cinquante inscriptions, qui lui permettront de présenter une analyse précise des institutions politiques et religieuses ; son intérêt s'est porté également sur la manière dont cette petite cité frontalière a été intégrée dans les structures et les organes de la Confédération béotienne, tout en conservant des liens privilégiés avec ses voisines immédiates en Phocide ou avec la grande cité d'Orchomène sur le Copaïs, sans oublier ses rapports avec les autorités romaines jusque sous l'Empire. En juin 2008, elle a pu effectuer un nouveau séjour en Grèce (Ecole française d'Athènes) pour compléter sa connaissance des réalités archéologiques de la ville et du territoire de Chéronée. Au terme de son mandat au Collège, elle a pu obtenir un poste d'ATER au Département d'histoire de l'Université de Rennes 2 pour la rentrée universitaire 2008, ce qui lui permettra certainement d'achever sa thèse d'ici une année. Les deux nouveaux titulaires de ces postes pour l'année 2008/2009 sont MM. Damien AUBRIET, doctorant à l'Université de Paris IV-Sorbonne (thèse sur Mylasa de Carie avec le prof. André LARONDE), qui a fait carrière jusqu'ici dans l'enseignement secondaire, et Adrian ROBU, jeune chercheur roumain, qui vient de soutenir à l'Université de Neuchâtel une thèse d'histoire ancienne (Mégare et ses colonies) élaborée sous la direction du professeur en cotutelle avec l'Université du Mans (prof. Alexandru AVRAM).